



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 17 septembre 2022

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 17 septembre 2022)

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA
MM. BOURLET, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT,
SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Mmes et MM. Les Présidents des Comités Régionaux

Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint

Excusés: Mme Fabienne VIGUIE
M. Joseph CANTARELLI

Accueil du Président

- *Situation Financière*
- *CR du Conseil des Régions*
- *Questions diverses transmises par le conseil des Régions*

I. **Point financier** (Jean-Marie MARAUX) : voir compte-rendu Comité Directeur

II. **Compte-rendu des Régions :**

- Réforme des statuts des Comités Régionaux (mise à jour des statuts pour application dans toutes les régions)

Mise à jour des statuts pour application dans toutes les régions

Toutes les régions ont leurs statuts basés sur les statuts types complétés par un règlement intérieur. Est-ce le cas pour les Comités Départementaux et qui doit les vérifier ? (Fédération ou région).

Seules les régions Centre Val de Loire et Occitanie votent par liste. La façon dont la liste doit être composée dans leurs statuts ne permet pas d'avoir d'autres listes. Est-ce légal réglementairement?

- Vote des CR – répartition des voix

- Proposition des CR :

1. Soit le même système que pour les départements.
2. Soit un pourcentage de voix (500 par exemple) attribuées aux CR qui définiront la répartition
3. Soit:

- de 0 à 10 000 licenciés : 20 voix

- de 10 001 à 20 000 licenciés : 30 voix

- de 20 001 à 30 000 licenciés : 40 voix

- au-delà de 30 001 licenciés : 50 voix

Ce qui, d'après le nombre de licenciés par région à ce jour, donnerait un total de 430 voix.

Il serait souhaitable qu'une proposition définitive soit prise à ce sujet par le comité directeur lors de la réunion de novembre et que le vote des régions soit validé.

Réponse :

Un travail est en cours avec la volonté de vous transmettre une base de travail courant octobre. Cette base de travail, vous avez vocation à la tordre et à en faire un document opérationnel. La réforme de la gouvernance des fédérations, l'introduction de la parité intégrale pour 2024 au niveau de la FFPJP puis des régions en 2028 doit nous conduire à anticiper un certain nombre de points.

Pour ma part, je suis partisan d'un droit de vote pour tous nos organes déconcentrés, y compris les CR, mais aussi pour nos clubs (à hauteur de 50 % du collège électoral) puisque la loi nous oblige à y réfléchir dès 2024 pour la FFPJP. A titre indicatif, 4 grandes Régions représentent 47 des voix).

Je suis également favorable au scrutin de liste mixte (majoritaire et proportionnel à réfléchir) car je crains qu'avec la parité intégrale, l'obligation de présence de sportifs de haut niveau et d'arbitres au sein du Comité directeur Fédéral, le scrutin plurinominal conduise à une impossibilité de gouverner et de diriger.

Il nous faudra expliciter ce qu'est une assemblée générale (AG) statutaire que nous avons peut-être un peu perdu de vue pour transformer notre AG en débat vaste et infini.

Le chantier est vaste, il devra être présenté au congrès 2023 pour une application fin 2024.

Je suis favorable à ce scrutin de liste puisqu'il s'adossera à une vision du Projet Fédéral.

Le comité directeur proposera une base de travail dès novembre 2022 afin qu'une version définitive puisse être votée en décembre 2023 pour 2024. Pour information, certaines régions votent déjà par liste (Val de Loire et Occitanie).

- Déclinaison des orientations fédérales :

Application des règlements fédéraux

Fonctionnement homogène dans toutes les régions

Qualificatifs aux championnats

Quelles stratégies développer ou la Fédération doit-elle prendre des sanctions afin d'éviter les dérives ? Et si oui lesquelles ?

Pour les 3 points ci-dessus la Fédération doit s'assurer du respect des règlements par les CD et CR et décider de sanctions éventuelles auprès des comités concernés.

- Réforme des Nationaux :

Débat sur le nouveau projet de la fédération

Ce projet est-il toujours d'actualité et qu'en est-il pour 2023 ? La majorité pour ne pas dire la totalité des présidentes et présidents de région pensent qu'il y a lieu de retravailler ce projet et d'en différer son application. Sur le règlement des nationaux le port du jeans doit être interdit comme demandé lors du conseil national de Mars.

Pour le système SWISS, étant donné que dans les concours prestige, le délégué doit être un membre du comité directeur, est-il prévu une formation pour son utilisation ?

Date d'envoi des dossiers par la FD - date butoir d'inscription

Quelles seront les dates limite de début et fin d'inscription ?

Réponse :

Débat sur le nouveau projet de la fédération et la date butoir d'envoi des dossiers pour les demandes d'inscriptions des nationaux 2023

La date butoir des inscriptions pour les nationaux 2023 se termine le 31 octobre 2022.

Un premier projet a été transmis cet été à l'ensemble des organisateurs, CD et CR avec pour objectif une réforme en profondeur des nationaux.

Au vu de la complexité du dossier et des remarques qui nous sont parvenues, nous avons décidé qu'il y avait lieu de réfléchir à l'orientation que nous souhaitons donner à cette réforme.

La commission en charge de ce dossier va donc reprendre ses consultations auprès des organisateurs et des organes déconcentrés de la FFPJP et travailler à la mise en œuvre d'une réforme nécessaire en recherchant un consensus auprès de l'ensemble des acteurs.

Toutefois, au moment où démarre la campagne 2023 d'inscription des nationaux, il nous semblait important que les critères suivants soient pris en compte dès cette année afin que l'organisation de ces compétitions prennent sens tant au niveau territorial que fédéral :

- La validation d'une première demande de compétition nationale, auprès de la fédération, est subordonnée à l'organisation antérieure, par le demandeur, d'un régional, d'un championnat départemental ou régional.

- Si une compétition nationale à 512 équipes (ou moins) peut se dérouler sur 2 jours, au-delà de 512 équipes, l'organisateur devra prévoir au minimum un déroulement sur 2,5 jours. Procédure de dépôt des demandes : (voir document PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2023) La demande de compétitions nationales devra être déposée via un module fédéral spécifique. Une fois la demande déposée par un organisateur, elle fera l'objet d'une validation par le comité départemental puis le comité régional dont dépend l'organisateur et enfin la FFPJP.

Informations :

- Les nationaux open pourront être organisés en individuel ou en doublette sans avoir à organiser obligatoirement une compétition nationale en triplète ;

- Inscription en ligne : début 2023 des tests seront mis en place avec des organisateurs volontaires avant une généralisation ;

- Swiss system : au regard des interrogations suscitées et afin de mieux appréhender l'impact et le surcoût éventuel généré par ce système de gestion d'une compétition, courant 2023 des tests pourront être mis en place avec des organisateurs volontaires, de préférence sur des nationaux féminins ;

- Indemnités fixes : le principe d'indemnités fixes ayant suscité de l'intérêt, la commission poursuivra son travail, ainsi les grilles intégrées au premier projet seront revues et améliorées pour une mise en œuvre en 2024 ;

- La Fédération poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre d'une plate-forme numérique fédérale et l'inclusion d'un module permettant d'accéder à l'ensemble des résultats des nationaux. Hormis ces points, le règlement des nationaux reste inchangé pour 2023.

- Règlement des concours Régionaux

Mise à jour : ok pour tout le monde

Fichier de Calcul des indemnités à revoir (Site FD inutilisable)

Enlever celui qui est sur le site actuellement.

- Réforme sur l'arbitrage : bilan des questionnaires envoyés par le responsable de la CNA et avis des présidents sur le sujet

Questionnaire envoyé par le responsable de la CNA concernant les moyens d'augmenter le nombre de nos arbitres.

Bilan des réponses reçues à ce jour: Pas suffisamment de réponses de la part des comités départementaux qui vont être relancés par les CR.

A compléter et à retourner rapidement si ce n'est pas déjà fait ; Patrick envoie par mail aux régions qui transmettront à leurs comités départementaux pour avis et la réponse sera à lui retourner avant fin octobre au plus tard.

Avis des présidents de région sur le sujet

En championnat des clubs pour toute montée en division supérieure, le club doit avoir au moins un arbitre idem pour les clubs participants en coupe de France

Réponse :

Suite à l'envoi du questionnaire auprès des comités départementaux, le taux de réponse est faible.

Un sondage a été effectué auprès des comités concernant une mesure d'un arbitre par club en 2024.

Le premier constat sur les réponses reçues nous amène à penser que les comités iraient vers le choix de déterminer le nombre d'arbitres en fonction du nombre de concours dans son département.

Néanmoins et en accord avec tous les présidents de Régions, il est décidé de revenir vers les présidents de comités afin d'obtenir une réponse majoritaire.

Ce retour devra se faire avant le prochain comité directeur de novembre pour pouvoir être voté. Ce résultat sera annoncé au prochain congrès de décembre 2022.

Il est important de savoir qu'il a été très compliqué de trouver des arbitres pour arbitrer ces compétitions à tous niveaux.

Il est important de trouver des mesures pour que chaque compétition soit arbitrée.

- Championnat de France de tir de précision 2023

Il est nécessaire que le règlement soit déclaré comme définitif.

Modalités d'organisation.

La discussion entre les différentes présidentes et présidents de région montre une préférence certaine pour une organisation en même temps que le championnat de France Triplette féminin, masculin et junior avec comme participant(e)s un joueur par triplette qualifiée pour le championnat de France. Ce qui réglerait le problème des qualifications ainsi que les frais d'un championnat de France séparé. Et donc plus besoin de qualificatifs départementaux et régionaux.

Réponse : *Les Président(e)s de Région proposent à l'unanimité que le tireur des équipes qualifiées au championnat de France Triplettes Séniors et la tireuse des équipes qualifiées pour le championnat de France Triplettes Féminine participent au championnat de France de tir de précision soit 128 joueurs et 128 joueuses.*

La commission Championnat de France va étudier cette proposition à l'occasion de la prochaine réunion.

- Les Jeunes (voir compte-rendu comité directeur)

Effectifs des jeunes en baisse

Faire des animations pétanque dans les communes, quartiers ou autres lieux en collaboration avec les services municipaux compétents ou associations de quartier afin d'attirer de nouveaux licenciés.

Participation faible sur nos championnats et/ou certaines compétitions départementales, régionales ou nationales.

C'est la conséquence logique (ou presque) de la baisse de nos licenciés jeunes.

Il n'y a pas assez de volonté en personnes et financières des clubs ou départements pour les déplacements.

Un bon nombre de clubs ayant des licenciés jeunes ne les font participer à aucune compétition.

Pourquoi de ne pas obliger un club qui fait des concours seniors à organiser une compétition jeune dans l'année ?

Obliger les comités à faire un calendrier au niveau régional pour l'organisation des concours jeunes. C'est-à-dire que les comités d'une même région n'organisent pas de concours jeunes à la même date dans des clubs proches l'un de l'autre.

Quelles pistes développer, quelles actions mener pour attirer les jeunes ?

La prise de licence générale à partir de septembre comme la grande majorité des autres sports.

Est-il possible que la DTN produise un clip vidéo pour la promotion de la pétanque chez les jeunes ?

- Déclinaison des orientations fédérales

Application des règlements fédéraux : Il appartient à la Fédération de l'application des règlements fédéraux. En cas de sanction justifiée, pas de surprise. Tout le monde doit être traité de la même façon dans toute la France.

- Formation Graphiqueur

Où en est cette formation ?

Elle est destinée à qui ? (tous les volontaires ou faut-il avoir des connaissances particulières)

Les concours départementaux sont-ils concernés?

Les graphiqueurs seront-ils rémunérés et si oui sur quelle base?

Qui assurera ces formations dans les CR et CD?

Les 2 formateurs régionaux seront formés par qui ? (les futurs formateurs fédéraux ?)

Quand sera mise en place cette formation ? Qui assurera ces formations dans les CRs et CD ?

Réponse :

Il est prévu deux formateurs agréés par Région. Cette formation sera mise en place uniquement pour les nouveaux. Comment peut-on valider les compétences des graphiqueurs qui officient depuis de nombreuses années ? Un groupe de travail de la DTN mené par William va travailler sur le sujet

- Règlement des concours régionaux

Une mise à jour est prévue

Le fichier de calcul des indemnités est à revoir et à déposer sur le site.

- Bilan sur nos CTFR

Toutes les missions fédérales et les déplacements doivent être demandées auprès des président(e)s des CR pour acceptation ou refus. Le contrat de travail ne comprenant pas ces prestations peut-on procéder à une facturation même modeste de son temps passé qui est du temps en moins pour son travail au niveau régional ?

Le coût d'un CTFR pour la région est de plus en plus important (régularisation de salaire, augmentation du salaire (normal))

Quel est notre interlocuteur à la Fédération si l'on a des questions concernant le CTFR ou ses missions ?

Il a été également demandé aux régions, la création d'un centre régional d'entraînement pour les jeunes. Le constat est que le coût est très élevé.

Problème de véhicule. Il nous a été demandé si on souhaitait prolonger le contrat de location mais sans connaître le coût.

Lorsque la DTN missionne nos CTFR, peut-on être informé ? Karine Schmitt prend pour exemple que son CTFR a été à Romans sur Isère mais qu'elle n'a pas été prévenue officiellement. Quelle est notre interlocuteur à la FFPJP pour les CTFR ?

Réponse : Patrice RODRIGUEZ, Corentin et Sibylle sont les interlocuteurs pour les CTFR. Les CTFR sont conviés à 2 ou 3 séminaires par an. Une convocation sera envoyée pour chaque convocation de la DTN.

Questions (Régions) / réponses (Président de la FFPJP)

CVDL :

- Peut-on envisager que les parties de Jeu Provençal soient jouées au temps (2 h) ou en 11 points ?

Réponse : le sujet sera discuté en commission Jeu Provençal

- Peut-on maintenir les concours 55 ans et + dans le logiciel fédéral ?

Réponse : non

- Peut-on envisager d'organiser le Championnat régional Jeunes avec le Championnat Jeu Provençal doublettes

Réponse : la commission calendrier va se pencher sur le sujet pour 2024

- Est-ce qu'un arbitre de grade inférieur à une compétition peut arbitrer cette compétition ?

Réponse : oui

BRETAGNE :

-La gestion de la liste des joueurs en CDC est compliquée. N'y a-t-il pas une solution plus facile pour gérer ?

Réponse : Pour la liste de joueurs en CDC, La première feuille de match fait office de liste

-Coupe de France : 1^{er} tour de zone – pourquoi ne pas faire un tour régional ?

Réponse : le 1^{er} tour de zone prend déjà en compte la proximité géographique des équipes qualifiées.

OCCITANIE :

Un président ou présidente de CR peut-il être délégué sur un national de sa région ? Réponse : oui

- Répartition des équipes pour les CDF 2023

Réponse : la répartition va être envoyée par la commission Championnats de France aux comités régionaux

- Lieux des CDF Mixte 2023

Réponse : le Championnat de France Triplette Mixte 2023 a été attribué à Vaux en Velin

- Un concours intitulé "grand prix" est-il assimilé à un concours régional et à ses modalités d'inscription ?

Réponse : l'intitulé « Grand prix » est un intitulé non prévu par notre réglementation, ceci n'exonère en rien l'organisateur de respecter les dotations prévues par la réglementation. Il s'agit d'un concours départemental ou régional voire national dont le nom est GRAND PRIX DE LA VILLE... par exemple.

GRANDEST :

- Est-il possible de créer ce genre de commission (question d'un CD) : création d'une commission départementale, voire régionale ou nationale, chargée de traiter :

- des réclamations en général à propos d'une décision prise
- des litiges pouvant survenir entre des instances (clubs, comités départementaux, comité régional) ou des joueurs et particuliers

Réponse : La commission d'éthique a cette mission. Quant au premier point, il y a toujours possibilité de recours lorsqu'une décision est prise auprès de l'instance ayant pris la décision que ce soit au niveau club, département, région ou fédération.

- CNC Vétéran et Provençal : ces 2 championnats vont-ils évoluer comme l'open et le féminin : réponse négative

- CDC : autorisation aux joueurs de changer de groupe du moment que c'est au même niveau de division : réponse négative.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

